

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article732>

Une exigence qui monte des assemblées territoriales éluesRéhabilitation des Fusillés pour l'exempleTout de

Publication date: vendredi 16 mars 2012

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Pourquoi cette demande est-elle formulée par de plus en plus d'assemblées élues ? Parce que le dossier est toujours ouvert dans sa simplicité tragique, comme une grande cause que la démocratie tarde depuis si longtemps à satisfaire. Car on peut se poser la question et la Fédération Nationale de la Libre Pensée se la pose :

Les Fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 vont-ils de nouveau basculer dans l'oubli des commissions et des atermoiements ?

Qui pourrait l'admettre ? Quelle responsabilité devant l'Histoire prendraient ceux qui se prêteraient à ce qui, quels qu'en soient les motifs, apparaîtrait comme des manoeuvres de retardement ! Retarder pour quoi faire ? L'intérêt de cette cause de la réhabilitation ne dépasse-t-il pas les différences politiques et les prérogatives des uns ou des autres ?

Toute démarche historienne est hautement respectable mais la « *longue durée* » est, inévitablement, son rythme de travail. En faire un **préalable** à une déclaration des Assemblées élues de la Nation pour la réhabilitation, n'est-ce pas condamner ce dossier à retomber encore une fois dans les oubliettes de l'Histoire ?

Tout autre - et combien plus juste - est la démarche des Conseils régionaux et généraux de plus en plus nombreux à tracer une voie simple et droite en disant à l'unisson

Réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la première guerre mondiale !

Les Conseils régionaux de Corse et du Limousin, quinze Conseils généraux ont désormais pris position dans ce sens : Allier, Aisne, Ardèche, Aude Corrèze, Doubs, Haute-Vienne, Hérault, Haute-Garonne, Haute-Saône, Loire, Nord, Oise, Rhône, Somme.

L'exigence élémentaire, et qui va de soi est parfaitement formulée par les assemblées élues. La dernière délibération en date, celle du Conseil Général de l'Aude le 27 février 2012 est on ne peut plus claire.

« [...]

Considérant que ces condamnations furent décidées de manière sommaire par les tribunaux militaires d'exception et ces exécutions relevaient de décisions totalement arbitraires du commandement militaire, Considérant que les quelques cas de réhabilitation de ces Fusillés pour l'exemple par les juridictions de droit commun constituent des décisions individuelles qui ne permettent pas de rendre à l'ensemble de ces soldats l'hommage collectif qui leur est dû

Le département de l'Aude :

Salue la mémoire de l'ensemble des Fusillés pour l'exemple de la Première Guerre Mondiale.

S'associe au mouvement en faveur de la réhabilitation [...] porté notamment par plusieurs Conseils Généraux

Demande que ces soldats puissent être collectivement réhabilités par la nation française et que l'honneur de ces hommes leur soit rendu à titre posthume [...] »

**Oui, sans plus attendre,
C'est maintenant, c'est tout de suite, que les Fusillés
pour l'exemple doivent être réhabilités !**

Paris, le 16 Mars 2012.